

**DELIBERATION N° 0 du 26 OCTOBRE 2021**

L'An deux mille vingt et un et le vingt-six octobre, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 22 octobre 21

Date d'affichage : 22 octobre 21

Affichage compte-rendu : 03 novembre 21

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Fleur FRISON-ROCHE, M. Didier CARRETERO.

Membre(s) représenté(s) : M. Christophe ULIVIERI par M. Richard GALY.

M. Jacques NESA par Mme Michèle ALMÈS.

Membre(s) excusé(s) : M. Christophe ULIVIERI, M. Jacques NESA.

Membre(s) absent(s) : NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 5

En exercice : 7

Qui ont pris part à la délibération : 7

LISTE DES CONVENTIONS, CONTRATS, DECISIONS ET MAPA**CONCERNE** Gestion et promotion des Activités Gestion du Patrimoine indivis*Monsieur le Président expose :*

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et les délibérations par lesquelles les délégations de cet article ont été attribuées au Président par délibération du 27 juillet 2020.

Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 3 selon lequel le Président doit rendre compte au Comité Syndical des décisions prises sur la base des délégations accordées au Président.

Je vous fais donc lecture des conventions, contrats, décisions et MAPA :

CONVENTIONS 2021-2022

STRUCTURE	SIGNATAIRES	OBJET	C.P	VILLE
CLHS	Michèle ALMES	Convention Piscine	06110	LE CANNET
C.C.A.S du Cannet	Bruno PEBEYRE	Convention piscine	06110	LE CANNET
Club ORCA	Fabrice DUPRAT	Convention Piscine	06250	MOUGINS
Association Valentin HAUY	Bernard LAMBERT	Convention Piscine	06110	LE CANNET
Club l'Age D'Or	Christiane FRANCONIERI	Convention Piscine	06250	MOUGINS
Cannet SENIOR	Florence ROMIUM	Convention Piscine	06110	LE CANNET
Handball Mougins MS	Guillaume COLIGNON	Convention Gymnase	06310	MOUANS SARTOUX
VOLERO Le Cannet Côte d'Azur	Gilles BERTI	Convention Gymnase	06110	LE CANNET
S.L.M. Basket-ball	Yannick TCHAPLYGUINE	Convention Gymnase	06250	MOUGINS
Le Cannet Côte d'Azur Basket	Yves CRESPIAN	Convention Gymnase	06110	LE CANNET
P.A.C.A.M	Sophie TELLIER ORRIOLS	Convention Gymnase	06250	MOUGINS
Club de Bridge	Monique MATHON	Convention Salle des Lauriers	06250	MOUGINS
APAJH Les Castors / IME SESSAD	Olga TORELLI	Convention Piscine	06130	GRASSE
ITEP MIRABEL APAJH 06	Gérald JOURDAIN	Convention Piscine	06150	CANNES LA BOCCA
MOM VOLLEY	Frédéric PASTORELLO	Convention Gymnase	06250	MOUGINS
POLE NATIONAL SUPERIEUR DANSE	Cécile MIELE	Convention Piscine	06250	MOUGINS
SDIS	Mr GINESY Charles Ange Président du CA	Convention Piscine	06273	VILLENEUVE LOUBET
COLLEGE LA CHENAIE	Mme la Principale Véronique LANGA	Convention Piscine	06370	MOUANS SARTOUX

COLLEGE PIERRE BONNARD	Mr le Principal MACCANTI Marc	Convention Piscine		
COLLEGE LES CAMPELIERES	Mme la Principale Florence GAUTHIER	Convention Piscine	06250	MOUGINS
COLLEGE EMILE ROUX	Mme la principale L. BEN CHIKH	Convention Piscine	06110	LE CANNET
CENTRE HOSPITALIER DE CANNES	Yves SERVANT	Convention Piscine	06400	CANNES
CLUB DES HANDICAPES SPORTIFS AZUREENS	Guillaume BARNAUD	Convention Piscine	06400	CANNES
CONVENTION POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITES DE NATATION CIRCONSCRIPTION DU CANNET	L'Inspecteur d'Académie DSDEN des Alpes Maritimes	Convention Piscine	06110	LE CANNET
CONVENTION POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITES DE NATATION CIRCONSCRIPTION DU VAL DE SIAGNE	L'Inspecteur d'Académie DSDEN des Alpes Maritimes	Convention Piscine	06250	MOUGINS

Le Comité Syndical prend acte de la lecture faite par Monsieur le Président des conventions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des conventions.

Résultat du vote :

Exprimés : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 26/10/2021

Le Président
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY

DELIBERATION N° 1 DU 26 OCTOBRE 2021

AR Prefecture

L'Assemblée, le 26 octobre 2021, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Publié le 27/10/2021

Convocation - affichage

		Nombre de Membres	
Date de la convocation :	22 octobre 21	Afférents au Comité Syndical :	5
Date d'affichage :	22 octobre 21	En exercice :	7
Affichage compte-rendu :	03 novembre 21	Qui ont pris part à la délibération :	7
Membres présents :	M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Fleur FRISON-ROCHE, M. Didier CARRETERO.		
Membre(s) représenté(s) :	M. Christophe ULIVIERI par M. Richard GALY. M. Jacques NESA par Mme Michèle ALMÈS.		
Membre(s) excusé(s) :	M. Christophe ULIVIERI, M. Jacques NESA.		
Membre(s) absent(s) :	NEANT		

RAPPORT DES ACTIVITES 2020

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne obligation de rédiger un rapport sur leur activité, le Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel « Les Campelières » publie un rapport d'activité annuel.

Ce rapport joint en annexe n'appelle pas de vote de la part du Comité Syndical qui en prend acte.

Résultat du vote :

Exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 26/10/2021

**Le Président
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L.**



Richard GALY

Syndicat Mixte du Centre Éducatif et Culturel

AR Prefecture « Les Campelières »

006-250600962-20211026-2021_21-AR
Reçu le 27/10/2021
Publié le 27/10/2021

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020



Siège social : 199, Chemin des Campelières - 06250 MOUGINS

Tel : 04 93 45 68 94 - Fax : 04 93 45 71 12

Email : contact@lescampelières.fr

Site : www.lescampelières.fr



S.M.C.E.C / 29/04/2021

1 - PRÉSENTATION

C'est l'article L5211-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne obligation aux collectivités de rédiger un rapport annuel.

006-250600962-20211026-2021_21-AR
Le Comité Syndical
Publié le 27/10/2021
En 2020, le comité syndical s'est réuni 3 fois

La composition du Comité Syndical, depuis le 27 juillet 2020, est établie comme suit :
7 membres

4 Représentants la C.A.C.P.L* :

Docteur Richard GALY (Président)
Madame Michèle ALMÉS
Monsieur Christophe ULIVIERI
Monsieur Jacques NESA

1 Représentant la Ville du Cannet :

Madame Marie LOUISE MAGGIONI (Vice-président)

2 Représentants le Conseil Départemental :

Madame Françoise DUHALDE-GUIGNARD
Monsieur Patrick TAMBAY

*La Communauté d'Agglomération Cannes –Pays de Lérins (C.A.C.P.L)

Le fonctionnement

Selon le Code Général des Collectivités territoriales, le Comité Syndical fonctionne comme un Conseil Municipal. Les mêmes règles doivent donc lui être appliquées. C'est le cas notamment en ce qui concerne la publicité de ses actes, de ses réunions et du contrôle de l'État. Dans le domaine financier et comptable, le Trésorier de la Trésorerie Cannes-Municipale fait office de Comptable du Syndicat Mixte.

2 - LE PERSONNEL EN 2020

Concernant le personnel en 2020 :

42 agents dont 22 titulaires et 20 contractuels sont répartis sur les filières : Administrative, Animation, Technique et Sportive. Cette année il y a eu 1 agent décédé non remplacé.

En plus de ce personnel, 12 personnes assurent un enseignement dans le cadre d'une convention de prestations de service : 10 pour le secteur sport et 2 pour le secteur culturel.

Départ à la retraite de Madame Danièle Arnould, professeur de Yoga



→ Arrêt des activités du 17 mars au 11 mai 2020 dû au confinement (déplacements limités aux besoins essentiels etc.).

→ Le déconfinement du lundi 11 mai 2020, a permis une reprise partielle avec le fitness et la musculation : possibilité de reprendre les cours en extérieur.

Une fois les précautions prises, aucune animation, ni aucun spectacle pour les activités culturelles, ni aucun gala de danse, théâtre, musique, fête du sport, animations de Noël.

→ Pour les cours, des autorisations au cas par cas seront ensuite accordées.

→ En juillet, le fitness a continué en extérieur. La piscine était ouverte sur rendez-vous uniquement, avec des créneaux spécifiques.



→ Septembre : De nouveaux plannings d'activités sont élaborés :

Pour les inscriptions de septembre, certains cours de fitness et de natation accueillent plus de 35 personnes, il a fallu revoir les plannings pour limiter à 15 / 20 personnes suivant les salles et les activités.

-Pour le fitness et la danse, la durée du cours a été réduite, certains cours ont été dédoublés pour répondre à la demande et pour pouvoir ainsi contenter un maximum d'adhérents.

Reprise des activités le 7 septembre : la rentrée a été plutôt positive mais les recettes des cotisations ont été diminuées par les avoirs consentis proportionnels aux trimestres non effectués.

→ Et, de nouveau arrêt le 17 octobre pour reprendre ensuite une semaine avant les vacances de Noël.

→ Reprise le 15 décembre pour s'arrêter de nouveau le 19 décembre 2020.

Toute l'équipe des Campelières s'est mobilisée à chaque changement afin de poursuivre les cours, parfois dans des conditions difficiles (vent, pluie etc.)

Une communication virtuelle renforcée

Création du groupe privé Face book « corps en mouvement » et Chaine You tube « les Campelières »

Pendant toutes ces périodes d'arrêt, les usagers ont pu suivre des cours en direct ou en différé. Fin mai, à la demande du Centre, es élèves des cours de danse se sont filmés chez eux et un montage vidéo « the show must go home » a réuni toutes ces captations et a été envoyée ensuite aux participants.

Ensuite, pendant les périodes d'interruption, plus de 150 vidéos de cours de fitness, de yoga, de danse sont diffusées sur le groupe privé Face book « Corps en mouvement » et sur La chaine You tube des Campelières.

Les cours d'anglais ont été donnés en vidéo conférence avec skype pour ceux qui disposaient du matériel adapté.

Les élèves de guitare ont suivi le cours avec Whats app pendant le 2ème trimestre malgré les difficultés

Rapport d'activités du Service d'Accueil des Enfants Excessifs et l'absence des Campelières - Année 2020

évidentes liées à ce type de formation.

En conclusion, le lien avec les usagers a été maintenu grâce à toutes ces actions et à l'investissement de l'ensemble des équipes, administratives, techniques, sportives ou d'animation.

4 - ANALYSE DE LA FREQUENTATION

L'équipement inter-municipal du S.M.C.E.C. avec sa piscine, son gymnase et ses salles annexes, sa salle de musculation, sa salle de musique et le cyber offre au public une grande diversité d'activités sur un même lieu géographique.

Les usagers

Ils se répartissent entre :

Le secteur culturel qui comprend l'ensemble des cours de musique et de chant, de danse, l'anglais, le théâtre et les stages.

Le secteur sport qui regroupe la pratique de la musculation, de la gym, du yoga, du cirque, du trampoline, la capoeira, les stages et **la piscine** avec son école de natation et ses cours d'aquagym. Le « Corps en mouvement » inclut les cours de danse adultes, de yoga.

Le secteur social qui fonctionne uniquement le lundi sur rendez vous (inclus dans le secteur culturel).

Les stages pour les enfants durant les vacances scolaires s'inscrivent dans les différents secteurs : culturel, loisir et sportif : Un seul stage a été organisé en février.

Usagers fréquentant les activités

La fréquentation annuelle 2020 est comparable à celle de 2019

Des avoirs sur la nouvelle saison ont été consentis à la rentrée de septembre afin de compenser l'arrêt des cours des périodes précédentes.

Secteurs	Activités	2019 Du 6/12/2019 au 19/11/2020*	2020 Du 26/11/2019 au 21/10/2020*	Nbre d'Avoirs consentis en 2020 sur 2019
Culturel	Musique, théâtre, cyber, etc.	258	225	Avoir culturel 162
	Danse	194	231	
	Claquettes	44	47	
Sportif	Gym, musculation, cirque...etc.	582	673	Avoir sportif 434
	Piscine	672	618	
Total	Source régie activités	1750	1794	596

*Date d'arrêt des comptes

Pour le 3^{ème} trimestre qui correspond à la rentrée des activités (juin à décembre) la fréquentation est plutôt correcte mais comme le centre a fermé par la suite, aucune personne ne se rajoutera à cet effectif.

Détail /Rentrée 2020 de juin à décembre				Total	
Culturel	Musique, théâtre	137	Sportif	Sport 458 Piscine 488	1249
	Danse	191			
	Claquettes	32			

La piscine

Comme les autres activités, l'école de natation a été très affectée par les restrictions d'ouverture liées à la pandémie.

Des aménagements particuliers ont été mis en place avec :

- des horaires adaptés aux besoins et aux familles,
- des lignes d'eau et des créneaux horaires spécifiques,
- des rendez vous obligatoires avec des sessions d'1h30
- accueil sur présentation d'une ordonnance.

USAGERS FREQUENTANT LA PISCINE HORS ACTIVITES

Fréquentation par les enfants et les adolescents des communes. Un calendrier d'ouverture modifié par l'obligation de fermeture de la piscine : avril-mai-juin puis septembre, octobre- novembre.

- Les écoles de Mougins : 475 enfants
19 classes de janvier à décembre
- Accueils de loisirs de Mougins : juillet et août 528 enfants
- Ecole de Rosella Hightower – Mougins : 103
- Les écoles du Cannet : 550 enfants
22 classes de janvier à décembre
- Accueils de loisirs du Cannet : juillet et août 327 enfants
- Collège Emile Roux - Collège Pierre Bonnard – Collège La Chênaie –
Collège les Campelières



Les entrées « public »

Entrées public	TOTAL	
2020	9097	-51%
2019	18 370	
Source : Régie piscine		

La fermeture obligatoire de nos équipements a restreint l'accueil des associations et des scolaires et du public

Les Campelières, un espace utile pour les associations

Les différents locaux utilisés par les clubs et associations sont : la piscine, le gymnase et la salle des Lauriers
Une activité partielle cette année.

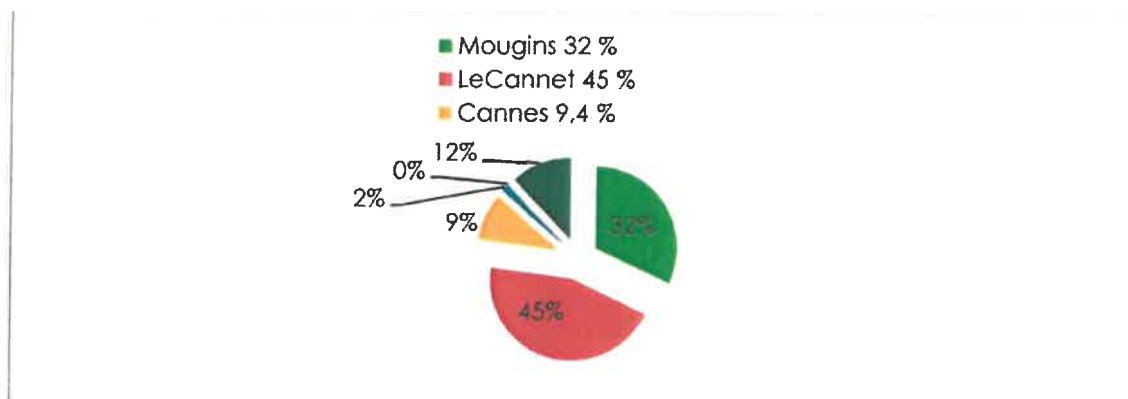
Clubs Piscine	Clubs Gymnase Et Salle des Lauriers
-Le Challenger Triathlon Le Cannet	-Bridge Club des Campelières
-L'Association de Plongée ORCA Mougins	-Le Hand-ball Mougins-Mouvans-Sartoux Mougins
	-Le Sport et Loisirs Mouginois, Basket
-Le Club de l'Age d'Or Mougins	-PACAM Mougins
-L'association Valentin HAUY Le Cannet	-Le C.C.A.Basket Le Cannet
-ITEP Mirabel	-E.S.C.R Volley-ball Le Cannet
-IME CASTOR	-MOM Volley Mougins
- Sapeur Pompiers	

Fréquentation totale en 2020

AR-Prefecture	TOTAL	Activités	Piscine Entrées « public »
Fréquentation 2019 006-250600962-20211026-2021_21-AR	20 120	Du 6/12/2018 au 19/11/2019; 1 750	18 370
Fréquentation 2020 Publié le 27/10/2021	10 891	Du 26/11/2019 au 21/10/2020 1 794	9 097

5 - L'ORIGINE DE LA FREQUENTATION DES ACTIVITES

REPARTITION DES USAGERS QUI FREQUENTENT UNE ACTIVITE PAR COMMUNE



6 - ANALYSE FINANCIERE ET COMPTABLE

Le financement

Le financement du Syndicat Mixte « Les Campelières » est assuré par la participation de ses membres (la CACPL et le Conseil départemental des Alpes-Maritimes), le produit de ses activités et d'éventuelles subventions et remboursements.

Les cotisations par secteur d'activités et Les entrées « piscine » en €

PRODUITS DES ACTIVITES EN €	2016	2017	2018	2019	2020
Culturel	96 146	116 674	121 071	113 046	71 816
Sportif	134 737	124 037	129 212	118 386	83 260
Piscine	98 327	110 884	107 458	103 554	77 705
Sociales	689	737	585	618	
Stages	5 623	8 315			1 830
162 Avoir culturel					-12 238
434 Avoir sportif					-24 696
Remboursements					-2 774
Billetterie-costumes	5 365	6 120			
TOTAUX en €	340 887	357 568	360 326	335 604	194 903

Source : Régie recettes

PISCINE	2016	2017	2018	2019	2020
Droits d'entrée	59 144	46 513	39 948*	38 411	19 636
Bonnets	1 468	963	772*	734	248
Leçons de natation	63 990	61 164*	57 027*	64 302	38 709
Redevance		7 271	6 600*	7 271*	4 558

*La redevance est la somme prélevée sur les leçons de natation et qui est reversée au Syndicat mixte

Source : Régie Piscine

7 - Le compte administratif 2020

AR Prefecture
 La section de fonctionnement
 006-250600962-20211026-2021_21-AR
 Recu le 27/10/2021

Dépenses de fonctionnement en €

chapitre	Nature et évolution	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
011	Charges à caractère général	323 057	335 715	316 907	373 940	379 415	408 555	239 658
012	Charges de personnel	1 233 539	1 259 608	1 198 715	1 150 129	1 127 203	1 099 594	1 056 498
65	Charges de gestion courante	26 180	30 484	30 282	34 223	36 289	36 260	30 961
042	Ordre de transfert	23 541		19 635		13 581	10 862	9 882
66	Charges financières	30 770	28 164	14 531	22 950	20 342	17 736	15 613
67	Charges exceptionnelles							
68	Dotation aux amortissements et provisions	23 541	21 011		14 946			
	TOTAL DES DEPENSES	1 637 089	1 674 983	1 579 072	1 596 189	1 576 830	1 573 007	1 352 612

Recettes de fonctionnement en €

Chapitre	Nature et évolution des recettes de fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
70	Produits des services du domaine	396 089	408 158	408 303	410 181	408 136	386 083	221 511
74	Dotations et participations	1 334 053	1 336 500	1 290 400	1 290 400	1 290 400	1 286 400	1 290 400
77	Produits exceptionnels		96	92 400	4 666	1 081	8 932	4 978
13	Atténuation des charges	48 840	36 234	49 913	55 660	15 525	6 965	472
	TOTAUX	1 778 982	1 780 988	1 841 016	1 760 908	1 715 142	1 688 382	1 517 364
Pour infos	Excédent reporté	276 856	190 423		149 373			

La section investissement

AR Prefecture

Dépenses d'investissement en €

	Nature et évolution des dépenses d'investissement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
13	Subvention d'investissement				0			
16	Emprunt et dettes assimilées	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
20	Immobilisations incorporelles	2000		6 525				
204	Subventions d'équipement versées							
21	Immobilisations corporelles	20 000	5 293		16 436	5 333	2 659	592
23	Immobilisations en cours	250 000	9 275	302 982	102 208	141 096	46 360	75 697
001	déficit	137 514			198 645			
	Dépenses réelles	489 514	94 568	389 507	335 690	226 429		156 290

Recettes d'investissement en €

	Nature des recettes d'investissement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
10	Dotations fonds divers	227 138	40 178	2 390	58 763	27 001	27 344	9 550
1068	Exc.de Fonct. capitalisés	156 138	228 326		384 406	77 264	184 804	83 779
13	Subventions investissements	12 500	61 050					
21	Immobilisations corporelles	244 500						
16	Emprunts et dettes assimilées							
28	Amortissements des immobilisations		21 011		14 946		10 862	
40	Opération ordre de transfert	24 000		18 635		13 581		9882
021								
	TOTAUX	508 138	350 565	21 025	458 115	117 846	223 010	103 212

DELIBERATION N° 2 du 26 OCTOBRE 2021

AR Prefecture

L'An deux mille vingt et un et le vingt-six octobre, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Reçu le 27/10/2021
Publié le 27/10/2021

Convocation - affichage

Date de la convocation : 22 octobre 21
Date d'affichage : 22 octobre 21
Affichage compte-rendu : 03 novembre 21

Nombre de Membres
Afférents au Comité Syndical : 5
En exercice : 7
Qui ont pris part à la délibération : 7

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Fleur FRISON-ROCHE, M. Didier CARRETERO.

Membre(s) représenté(s) : M. Christophe ULIVIERI par M. Richard GALY.
M. Jacques NESA par Mme Michèle ALMÈS.

Membre(s) excusé(s) : M. Christophe ULIVIERI, M. Jacques NESA.

Membre(s) absent(s) : NEANT

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION DE POSTES

CONCERNE

- Gestion et promotion des Activités** **Gestion du Patrimoine indivis**

Monsieur le Président expose :

Il appartient au Comité Syndical compte tenu des nécessités des Services, de modifier le tableau des effectifs en supprimant 6 postes budgétaires des Filières Administrative, Technique et Animation qui sont en surnombre et ne seront jamais pourvus.

- Vu le tableau des emplois adopté par le Comité Syndical le 05/07/2018,
- Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes émis en sa séance du 08/10/2021 sur les suppressions de postes,

Afin d'équilibrer les effectifs budgétaires, il conviendrait de procéder à la suppression de ces postes et de modifier le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE ET GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE A SUPPRIMER
ADMINISTRATIVE		
Attaché Territorial	A	1
Adjoint Administratif	C	1
TECHNIQUE		
Agent de Maîtrise Principal	C	1
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	1
Adjoint Technique	C	1
ANIMATION		
Adjoint d'Animation	C	1
TOTAL		6

Toutefois, en fonction des besoins nouveaux qui pourraient s'exprimer ou du déroulement de carrière des agents, le Comité Syndical sera saisi pour la création de nouveaux cadres d'emplois, en tenant compte de la masse salariale.

En conséquence de ce qui précède, le Président vous demande d'approuver la suppression des postes désignés ci-dessus et de modifier le tableau des effectifs.

AR Prefecture

Résultat du vote
Résolu le 26/10/2021
Exposé le 27/10/2021
Publié le 27/10/2021
Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 26/10/2021

Le Président
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY



AR Prefecture

DELIBERATION N° 3 du 26 OCTOBRE 2021

006-250600962-20211026-2021_23-DE

Reçu le 27/10/2021

Prévu le 27/10/2021

L'Assemblée Générale du 27 octobre 2021, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 22 octobre 21

Date d'affichage : 22 octobre 21

Affichage compte-rendu : 03 novembre 21

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Fleur FRISON-ROCHE, M. Didier CARRETERO.

Membre(s) représenté(s) : M. Christophe ULIVIERI par M. Richard GALY.
M. Jacques NESA par Mme Michèle ALMÈS.

Membre(s) excusé(s) : M. Christophe ULIVIERI, M. Jacques NESA.

Membre(s) absent(s) : NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 5

En exercice : 7

Qui ont pris part à la délibération : 7

MISE EN PLACE DU PLAN PLURIANNUEL DE FORMATION**CONCERNE** Gestion et promotion des Activités Gestion du Patrimoine indivis*Monsieur le Président expose :*

Le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu à tous les agents publics quel que soit leur statut (titulaires, stagiaires, contractuels) sous réserve des nécessités de service.

Les lois du 2 février et du 19 février 2007 ont modifié les dispositifs de formation existants pour garantir aux agents le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie et renforcer l'accès à la formation.

La loi de 2007 n'a fait que confirmer et rappeler l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité technique paritaire, qui mentionnera les actions de formation suivantes :

- formations d'intégration et de professionnalisation,
- formations de perfectionnement,
- formations de préparation aux concours et examens professionnels.

Le plan de formation doit également identifier les actions mobilisables par les agents dans le cadre de leur compte personnel de formation (CPF) qui s'est substitué au droit individuel à la formation (DIF).

Il est nécessaire de construire et de proposer aux agents du Syndicat Mixte un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité.

Ce plan va traduire pour une période de 3 ans les besoins de formation individuels et collectifs, hiérarchisera ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant nos orientations politiques et stratégiques du développement de notre collectivité.

Le plan de formation triennal qui vous est proposé, a été élaboré à partir des besoins formulés par les agents et leur Chef de Service, et consignés sur les fiches d'évaluation.

Le Comité Technique a émis un avis favorable en date du 08/10/2021 pour ce document qui repose sur 3 objectifs stratégiques :

- 1°) Veiller à la protection de notre environnement ;
- 2°) Assurer la technicité des agents ;
- 3°) Valoriser les agents.

Enfin, chaque année, ce plan de formation fera l'objet d'une réactualisation en fonction de l'émergence de nouveaux besoins et de l'évolution des objectifs à atteindre en matière de formation.

En conséquence de ce qui précède, après en avoir délibéré, je vous demande de bien vouloir adopter la mise en place du plan de formation joint en annexe.

AR Prefecture

006-250600962-20211026-2021_23-DE
Reçu le 27/10/2021
Publié le 27/10/2021



PLAN DE FORMATION 2021-2023

SYNDICAT MIXTE DU CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL « LES CAMPELIERES »

Sommaire

AR Prefecture

Objectif 1 : Veiller à la protection de notre environnement p. 3

1) Protection du Syndicat Mixte et de ses adhérents

A) Sécurité et cadre de vie

2) Sécurité au travail

A) Habilitations

B) Hygiène et Sécurité

Objectif 2 : Assurer la technicité des agents p. 4

1) Juridique

A) Approches transversales

B) Approches spécifiques

2) Informatique

A) Bureautique

B) Logiciels

3) Administratif

A) Approche générale

B) Techniques et outils

4) Communication

A) Les bases

B) Relation avec le public

5) Sportif

A) Techniques et outils

Objectif 3 : Valoriser les agents p. 5

1) Carrière

A) Concours et Examens

2) Management

A) Management organisationnel

PLAN DE FORMATION 2021-2023

AN Prefecture
SYNDICAT MIXTE DU CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL
006-250600962-20211026-2021_23-DF
Reçu le 27/10/2021
Publié le 27/10/2021
« LES CAMPELIERES »

Ce plan de formation triennal a été élaboré à partir des besoins formulés par les agents et leur Chef de Service, et consignés sur les fiches d'évaluation 2017.

Chaque année, il fera l'objet d'une réactualisation en fonction de l'émergence de nouveaux besoins et de l'évolution des objectifs à atteindre en matière de formation.

Objectif 1 : Veiller à la protection de notre environnement

La protection de notre environnement est un enjeu majeur. Qu'il s'agisse de notre cadre de vie ou de notre lieu de travail, il est impératif de veiller à ce que les conditions d'hygiène et de sécurité réglementaires y soient réunies afin de permettre aux agents de travailler et aux adhérents d'évoluer dans le Syndicat Mixte en toute sérénité.

1) Protection du Syndicat Mixte et de ses adhérents

A) Sûreté et cadre de vie

- Réglementation des ERP et équipements sportifs :

- *Service Technique : 5 agents / Professionnalisation*
- *Service Sport : 6 agents / CPF*

2) Sécurité au travail

A) **Habilitations**

- Plomberie :

- *Service Technique : 5 agents / CPF*

- Electricité :

- *Service Technique : 3 agents / Professionnalisation*
- *Service Sport : 6 agents / CPF*

- Débroussaillage / Rotofil :

- *Service Technique : 1 agent / Professionnalisation*

- Travail sur échelle :

- *Service Technique : 1 agent / Professionnalisation*

- Travail en hauteur :

- *Service Technique : 1 agent / Professionnalisation*

- Utilisation des EPI :

- *Service Technique : 3 agents / Professionnalisation*

B) Hygiène et Sécurité

- Réglementation hygiène et sécurité :

- *Service Technique : 5 agents / Professionnalisation*

- *Service Sport : 6 agents / CPF*

- L'accessibilité et la sécurité des équipements : les bases :

- *Service Technique : 5 agents / Professionnalisation*

- *Service Sport : 6 agents / CPF*

- Sécurité dans un établissement aquatique :

- *Service Sport 6 agents / Professionnalisation*

- Produits toxiques :

- *Service Technique : 5 agents / Professionnalisation*

- *Piscine : 6 agents / CPF*

- La prévention du risque chimique :

- *Service Technique : 5 agents / Professionnalisation*

- *Piscine : 6 agents / CPF*

- Entretien et maintenance des piscines :

- *Service Technique : 3 agents / Professionnalisation*

- *Piscine : 6 agents / CPF*

- Entretien des locaux :

- *Service Technique : 5 agents / Professionnalisation*

- Assistant de Prévention :

- *Service Administratif : 1 agent / Professionnalisation*

- Gestion des risques en piscine :

- *Piscine : 6 agents / Professionnalisation*

- Gestes et Postures :

- *Service Technique : 5 agents / Professionnalisation*

- *Service Administratif 5 agents / Professionnalisation*

- Equipements sportifs :

- *Service Technique : 3 agents / CPF*

- *Service Sport : 6 agents / CPF*

- Formation aux Premiers Secours :

- *Tous les Services : 21 agents / CPF*

Objectif 2 : Assurer la technicité des agents

Afin que les agents soient performants dans leur poste, il est nécessaire de mettre à jour leurs connaissances et développer leurs compétences par le biais notamment de stages très ciblés et adaptés aux besoins des services.

1) Juridique

A) Approches transversales

- Principes de base juridiques :

- *Service Finances : 2 agents / CPF*

- Marchés Publics :

- *Service Finances 1 agent / CPF*

- Les bases de la comptabilité publique :

- *Service Accueil : 3 agents / Professionnalisation*

- Le principe des contentieux administratifs et civils :

- *Service Finances : 2 agents / CPF*

B) Approches spécifiques

- Gestion des régies :

- *Services Accueil, Finances, Piscine, Technique : 6 agents / Professionnalisation*

2) Informatique

A) Bureautique

- Pack Office (Word / Excel / Power Point) initiation et perfectionnement :

<p>006-250600 Reçu le 27/10/2021 Publié le 27/10/2021</p>	<p>Services Accueil, Finances : 4 agents / <u>CPF</u> AR Prefecture : Service Animation culturelle et Communication : 1 agent / <u>Professionnalisation</u> Ergonomie des sites web : Animation culturelle et Communication : 1 agent / <u>Professionnalisation</u></p>
---	--

- Webmestre 1 : panorama sur le métier de webmestre :
 - Service Animation culturelle et Communication : 1 agent / Professionnalisation
- Webmestre 2 : gestion des images et création de pages HTML avec DreamWeaver :
 - Service Animation culturelle et Communication : 1 agent / Professionnalisation
- Webmestre 3 : flash :
 - Service Animation culturelle et Communication : 1 agent / Professionnalisation
- Photoshop niveau 1 :
 - Service Animation culturelle et Communication : 1 agent / Professionnalisation
- Photoshop niveau 2 :
 - Service Animation culturelle et Communication : 1 agent / Professionnalisation
- Montage vidéo :
 - Service Animation culturelle et Communication : 1 agent / CPF
- Création site web :
 - Service Animation culturelle et Communication : 1 agent / CPF

B) Logiciel

- E MAGNUS :

- Services Finances, Ressources Humaines : 2 agents / Professionnalisation

3) Administratif

A) Approche générale

- Fonctionnement des collectivités territoriales :

- Service Technique 5 agents / CPF
- Service Accueil : 3 agents / CPF
- Service Animation culturelle et Communication : 1 agent / CPF
- Service Finances : 1 agent / CPF

- Fonctionnement des institutions européennes :

- Service Technique 5 agents / CPF
- Service Accueil : 4 agents / CPF
- Service Animation culturelle et Communication : 1 agent / CPF
- Service Finances : 2 agents / CPF

B) Techniques et outils

- Ecrits professionnels, compte-rendu et rapport :

- Service Accueil : 3 agents / Professionnalisation

- Prise de notes :

- Service Accueil : 2 agents / Professionnalisation

- Rédaction des actes administratifs :

- Service Accueil : 2 agents / Professionnalisation

- Rédaction d'un courrier administratif :

- Service Accueil : 2 agents / Professionnalisation

- Ressources Humaines : statut les bases :

- Service Accueil : 1 agent / Professionnalisation
- Service RH : 1 agent / Professionnalisation

4) Communication

A) Les bases

- Communication de base (*Scs Animation culturelle et Communication : 1 agent / CPF*)
- Les bases de la communication interne (*Scs Anim culturelle et Com : 1 agent / CPF*)

B) Relation avec le public

- Accueil du public (*Scs Accueil, Piscine : 6 agents / Professionnalisation*)
- Gérer les situations agressives (*Scs Accueil, Piscine : 8 agents / Professionnalisation*)
- Prévention et gestion des conflits (*Scs Accueil, Piscine : 8 agents / Professionnalisation*)

5) Sportif

A) Techniques et outils

- Aquagym (*Piscine : 6 agents / Professionnalisation*)
- Nouvelles disciplines aquatiques (*Piscine : 6 agents / Professionnalisation*)
- Nage avec palme (*Piscine : 6 agents / Professionnalisation*)
- Pilate (*Scs Sport : 1 agent / Professionnalisation*)

Objectif 3 : Valoriser les agents

La valorisation des agents passe par la prise en considération de leurs aspirations en terme d'évolution de carrière, d'une part, et la mobilisation des potentialités de chacun par le personnel encadrant, d'autre part.

Ainsi, il est important de soutenir les agents qui souhaitent passer des concours, des examens ou obtenir un diplôme en leur permettant d'accéder à une préparation.

Enfin, il est du ressort des Responsables de service d'identifier les compétences et les qualités de ses agents, de les exploiter au mieux dans l'intérêt du service et des agents qui le composent.

1) Carrière

A) Concours et Examens

2) Management

A) Management organisationnel

- Management d'une petite équipe (*Scs Finances : 1 agent / Professionnalisation*)
- Management de la fonction communication dans les collectivités territoriales (*Scs Animation culturelle et Communication : 1 agent / Professionnalisation*)
- Management des risques en piscine (*Chef de Bassin : 1 agent / Professionnalisation*)
- Pilate pour des nouvelles techniques de FITNESS (*Scs Sports : 1 agent / CPF*)

Résultat du vote :

Exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 26/10/2021

Le Président
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY

DELIBERATION N° 4 du 26 OCTOBRE 2021

AR Prefecture

L'Assemblée Générale du Syndicat Mixte du C.E.C., a réuni le 26 octobre 2021 à 10h00, au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 22 octobre 21

Date d'affichage : 22 octobre 21

Affichage compte-rendu : 03 novembre 21

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Fleur FRISON-ROCHE, M. Didier CARRETERO.

Membre(s) représenté(s) : M. Christophe ULIVIERI par M. Richard GALY.

M. Jacques NESA par Mme Michèle ALMÈS.

Membre(s) excusé(s) : M. Christophe ULIVIERI, M. Jacques NESA.

Membre(s) absent(s) : NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 5

En exercice : 7

Qui ont pris part à la délibération : 7

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

Le Comité d'Œuvres Sociales (COS) du personnel du Syndicat Mixte a remplacé le CNAS depuis le 01/01/2014.

Les agents bénéficiaires du COS sont :

- Les stagiaires et titulaires ;
- Les contractuels (CDI et CDD).

Les prestations qui seront offertes aux agents de la collectivité sont définies comme suit :

- Chèques cadeaux pour le Noël des agents et la rentrée scolaire des enfants jusqu'à 16 ans (sous réserve de certificat scolaire) ;
- Participation forfaitaire sur les activités sportives, culturelles ou spectacles (sous réserve de justification des dépenses), pour l'agent et ses enfants à charge ;
- Médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale ;
- Evénements : départ à la retraite, mariage et naissance.

L'adhésion au COS est fixée à 10 Euros par agent et par an.

Dans le cadre du fonctionnement de ce comité, une demande de subvention auprès du Syndicat Mixte est établie, pour un montant de 5.000,00 Euros au titre de l'année 2021.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer et approuver le principe de versement de cette subvention, au bénéfice des agents du syndicat mixte.

Résultat du vote :

Exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 26/10/2021

Le Président

Conseiller régional

Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY